



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 22 Juin 2011**

Date de la convocation 15 Juin 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle</p> <p><b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p><b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p><b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain,</p> <p><b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude,</p> <p><b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée,</p> <p><b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p><b>LACOSTE</b> : M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p><b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,</p> <p><b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain,</p> <p><b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,</p> <p><b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p><b>NEBIAN</b> : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard</p> <p><b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p><b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François,</p> <p><b>PERET</b> : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p><b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian</p> <p><b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme M SEGURA René,  M BORE Jacques à Mme FABRE Maryse  Mme BARRE Berthe à M.LACROIX Jean-Claude  M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier,  M.VENTRE Philippe à M.SAN MARTIN Bernard  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel  M.LIEB François à M.MARTINEZ Antoine,  M.LEBREAU Jean Jacques à M.GIL Claude,</p>

### **Objet : Convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Nébian.**

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 27 Janvier 2011 le conseil communautaire a approuvé une convention avec la commune de Nébian pour la mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, actuellement animateur au centre de loisirs de Nébian. Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler aux mêmes conditions pour la période du 5 septembre 2011 au 3 juillet 2012.

Monsieur Philippe DUEZ interviendra au sein de l'école Yvette Marty en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Il précise que le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Le temps de travail de Monsieur Philippe DUEZ s'effectuera sur la base de 9,20 heures hebdomadaires réparties comme suit : lundi matin et le vendredi toute la journée.

Monsieur BRUN ajoute que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à 9,20 heures hebdomadaires de la rémunération de Monsieur Philippe DUEZ sera remboursé par la Commune de Nébian à la Communauté de Communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Nébian pour la mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.